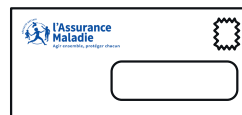




## J'AI ENTRE 25 & 65 ANS ET JE SUIS UNE FEMME

1

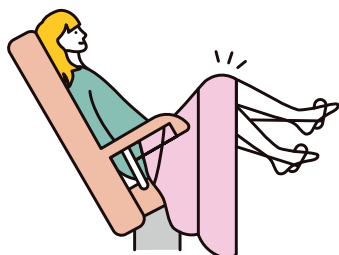
Si je ne suis pas à jour de mon suivi gynécologique, je reçois un courrier de la CNAM (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie). Si nécessaire je complète le verso du courrier et le retourne au CRCDC Pays de la Loire pour mettre à jour mon dossier.



*Bon à savoir :*

- de 25 à 29 ans, un dépistage (frottis) est recommandé tous les 3 ans après deux tests réalisés à un an d'intervalle et dont les résultats sont normaux.
- de 30 à 65 ans, un dépistage (test HPV) est recommandé tous les 5 ans après un test HPV négatif.

2



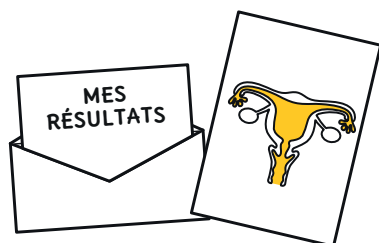
Je vais consulter un médecin, un gynécologue ou une sage-femme pour réaliser un prélèvement cervico-utérin (frottis de dépistage).

3

Mon prélèvement est envoyé pour analyse à un cabinet de cytopathologie ou un laboratoire de biologie. L'analyse du test est 100 % prise en charge sans avance de frais avec l'invitation.



4



Je reçois mes résultats par courrier, mon médecin ou ma sage-femme et le CRCDC Pays de la Loire aussi.